

# TRAIL DES HAUTS FORTS 2026

**Samedi 8 août**  
**Règlement (FR)**



## PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

Le Trail des Hauts Forts se déroule à Morzine-Avoriaz et regroupe 4 épreuves : 3 courses individuelles et une course relais.

Le départ de toutes les courses se fait à Morzine, les arrivées étant jugées à Avoriaz.

Détail des courses sur le site internet [www.traildeshautsforts.com](http://www.traildeshautsforts.com)

Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des impératifs liés à la difficulté d'organisation (parcours, météo, fournisseurs...) et des conditions sanitaires du pays ou du département. Nous comptons sur la compréhension de tous les coureurs.

## PROGRAMME

### **Remise des dossards à l'Office de Tourisme de Morzine :**

- jeudi 6 août après-midi
- vendredi 7 août toute la journée
- samedi 8 août dès 5h du matin

Contrôle des sacs coureurs au départ de chaque course, lors de l'entrée dans le sas de départ.

Briefing coureurs 5 minutes avant chaque départ dans l'aire de départ.

Une « livre de route », avec toutes les consignes de course, sera disponible quelques jours avant. A lire attentivement.

### **Horaires de départ**

*Départs en mass-start ou par vagues espacées de quelques minutes – selon conditions du moment*

- 6h Trail des Hauts Forts & Relais des Contrebandiers
- 7h Trail du Fornet
- 8h30 Trail des Mines d'Or

## ORGANISATION

Le Trail des Hauts Forts est organisé conjointement par les Office du Tourisme de Morzine et d'Avoriaz, les services techniques de Morzine-Avoriaz, le Secours en Montagne, les remontées mécaniques d'Avoriaz et de Morzine.

4 courses sont proposées (courses individuelles certifiées ITRA) :

- Trail des Hauts Forts 52 km pour 3 850m de dénivelé
- Trail du Fornet 36 km pour 2 820m de dénivelé
- Trail des Mines d'Or 23 km pour 1 820m de dénivelé
- Le Relais des Contrebandiers : 52 km en relais à 2, sur le parcours du Trail des Hauts Forts (2 relais de 27 & 24 km environ – passage de relais au lac des Mines d'Or)

*Distances et dénivelés sont donnés à titre indicatifs.*

*Les parcours définitifs seront validés au printemps.*

*A noter que :*

*- le trail des Mines d'Or se déroule à 70% sur le parcours du Trail des Hauts Forts*

*- le trail du Fornet utilise le même parcours que le Trail des Hauts Forts jusqu'au km35, avant de rallier l'arrivée directement à Avoriaz.*



C'est pourquoi il est important le jour J de suivre le balisage et de ne pas vous référer à la trace GPX téléchargée avant l'épreuve.

### **MATERIEL DE SECURITE OBLIGATOIRE :**

- Réserve d'eau 1L minimum
- Réserves alimentaires
- Couverture de survie
- Sifflet
- Veste de montagne permettant de supporter le mauvais temps en montagne
- Casquette ou bandana
- Gobelet personnel (l'organisation ne fournira pas de gobelets).
- Téléphone portable avec option « appel à l'international » (le parcours tangente la frontière Suisse, le réseau téléphonique passe sur le réseau Suisse pendant une portion du parcours) avec numéro de l'organisation et des secours – ces numéros seront donnés lors du retrait des dossards.

**Cette liste est une liste minimum et non exhaustive. Chaque concurrent est invité à compléter la liste du matériel nécessaire selon son expérience et sa capacité à supporter les conditions de courses en montagne, sensibilité personnelle particulière au froid, à la chaleur, à la déshydratation, à l'hypoglycémie, à l'échauffement cutané, etc...**

**Précision "veste de montagne" : on parle de quelque-chose qui vous permettra de supporter du vrai mauvais temps en montagne : pluie (peut-être la neige), vent, froid (oui, ça peut arriver, même au mois d'août). Donc matière Goretex ou équivalent, avec capuche : coupe-vent, déperlant et respirant. Minimum conseillé 10 000 Schermer. Bref du vrai matériel technique de trail en montagne !**

**Le parcours évolue à plus de 2000m d'altitude, et si les températures sont supportables au départ, ce ne sera peut-être pas le cas en haute montagne.**

A noter également que certaines parties du parcours peuvent être enneigées le jour de la course. Les risques de glissades et de brûlures pour les parties de la peau en contact direct avec la neige sont réels. Nous invitons donc les participants(-es) à se couvrir les parties du corps sur les passages enneigés (attention pour celles et ceux qui portent des shorts courts / fendus / jupes-shorts...)

**Chaque concurrent s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant la totalité de l'épreuve.**

La liste du matériel obligatoire pourra être complétée en dernière minute par l'organisateur en cas de conditions climatiques particulières annoncées les jours précédents.

Les bâtons sont acceptés.

L'inscription à la course vaut acceptation du règlement. Le participant reconnaît notamment avoir été informé par l'organisateur de l'obligation de disposer, pendant l'intégralité de la course, du matériel adapté aux conditions spécifiques au milieu montagnard.

Ce matériel doit permettre de faire face :

- à des conditions météorologiques difficiles, pouvant être rencontrées en montagne (froid, chaleur, pluie, vent... dans des conditions potentiellement extrêmes), quelle que soit la météo au moment du départ. En montagne, les conditions peuvent changer rapidement et brutalement.
- à une longue période d'immobilisation (les conditions météo et le caractère accidenté du terrain pouvant ralentir fortement l'intervention des secours).

En conséquence, le participant ne pourra pas tenir l'organisateur pour responsable en cas de problème de santé de quelque nature que ce soit (notamment blessures, hypothermie, hyperthermie...), trouvant son origine, directe ou indirecte (aggravation...) dans un défaut de possession de matériel adapté.

## ASSURANCE

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance, qui garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, des salariés et des bénévoles ainsi que de tous les participants.

Assurance individuelle : Il est conseillé aux coureurs non licenciés de contracter une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme ; les licenciés sont couverts par leur propre licence.

**Attention : en cas d'évacuation hélicoptérée (ce qui arrive souvent en cas de secours en montagne), celle-ci est payante et à la charge du participant.**

**Le choix du mode d'évacuation dépend de l'organisation exclusivement.**

**C'est pourquoi l'organisateur invite chaque participant à vérifier s'il dispose d'une assurance couvrant ce type d'intervention.**

## RAVITAILLEMENTS

### **PAS DE RAVITAILLEMENTS SOLIDES SUR LE PARCOURS**

L'organisation ne proposera que des ravitaillements liquides sur chaque parcours.

Plusieurs points d'eau seront répartis sur le parcours, avec : eau plate, eau gazeuse, Coca (ou équivalent). Les bassins et points d'eau naturels seront également signalés sur le parcours.

Pour le Trail des Hauts Forts (52km), un ravitaillement léger sera également proposé (environ km 44,5) avant la montée finale vers Avoriaz.

Les ravitaillements personnels par une équipe d'assistance sont autorisés.

Rappel : vous devez également avoir votre propre gobelet, l'organisation nous fournissant plus de gobelets pour les ravitaillements liquides.

***Par respect pour la montagne, veuillez ne pas laisser de débris dans la nature après votre passage ; l'organisation doit répondre d'un impact limité de l'épreuve sur l'environnement, les concurrents en sont les premiers garants. Un comportement non respectueux de la nature sera motif de disqualification car mettant en danger la pérennité de l'épreuve.***

## BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires sont appliquées sur le parcours.

Les horaires définitifs seront précisés en début d'été, après validation définitive des parcours, et précisés sur le site internet et au retrait des dossards.

Elles sont calculées sur une moyenne d'environ 5km/h.

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

## NAVETTES

Après la course : un retour gratuit vers Morzine sera organisé pour les coureurs qui le souhaitent après l'arrivée (plus d'informations sur le plan d'arrivée dans la rubrique « infos pratiques »).

Le matin avant la course : des navettes seront organisées le matin depuis Avoriaz vers Morzine, pour accéder au départ avant la course. Un sondage sera réalisé quelques jours avant la course. Les participants souhaitant bénéficier de ce service devront se faire connaître à l'issu du sondage.

Un service de navette entre Morzine et le passage de relais (lac des Mines d'Or) ainsi qu'entre le passage de relais et Les Prodains (pour rapatriement du premier relayeur) sera proposé aux équipes inscrites quelques semaines avant la course.

### SERVICES ANNEXES

Tentes-vestiaires à l'arrivée, à proximité de la ligne l'arrivée.

Transfert des sacs par navette depuis le départ jusqu'à l'arrivée à Avoriaz.

### TARIFS D'INSCRIPTIONS 2026

EPREUVE	Tarif
Trail des Hauts Forts (52 km)	56 €
Trail du Fornet (36 km)	45 €
Trail des Mines d'Or (23 km)	35 €
Relais des Contrebandiers (tarif par équipe)	70 €

*Une réduction sera appliquée pour les 50 premiers inscrits à chaque course individuelle*

**Date limite des inscriptions : Vendredi 31 juillet 2026 – dans la limite des 1 200 places disponibles**

Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

**Ne seront prises en compte que les inscriptions complètes.**

Le prix d'inscription comprend le dossard et le chronométrage électronique, les ravitaillements liquides sur le parcours, le cadeau coureur à l'inscription, la médaille finisher, l'accès aux navettes avant et après la course, la sécurité et les secours.

Un ticket repas, fonctionnant comme un bon d'achat, vous sera remis à l'arrivée : il est valable après la course dans une sélection de restaurants et commerces d'Avoriaz.

Pas de T-shirt finisher en 2026 : le t-shirt officiel de la course est proposé en option.

### **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT / CONDITIONS D'ANNULATION**

#### **REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION PAR LE PARTICIPANT :**

##### **UNE PLATEFORME POUR ÉCHANGER VOTRE DOSSARD**

Inscrivez-vous à l'avance sans crainte : si vous ne pouvez finalement pas participer (blessure, contrainte professionnelle ou familiale, ...), une plateforme s'occupe de remettre en vente votre dossard et de vous trouver un acheteur. Le remboursement pour le coureur est à hauteur de 75 à 80% (frais fixes différents selon le parcours choisi).

Un concurrent inscrit, qui ne peut ou ne veut plus participer au Trail des Hauts Forts, peut revendre son dossard via la plateforme (lien sur le site internet – rubrique « inscriptions »).

La plateforme d'échanges mise en place par l'organisation est le seul et unique moyen mis à disposition des participants pour revendre son dossard.

Après la clôture des inscriptions, la plateforme d'échange est le seul et unique moyen pour un coureur de trouver un dossard (en rachetant le dossard revendu par un autre coureur).

### **Annulation par le participant**

Si vous n'avez pas trouvé d'acheteur via la plateforme, votre engagement sera remboursé après la course, en cas d'annulation de votre part (raison médicale, professionnelle, personnelle) selon les mêmes conditions tarifaires que via la plateforme, à hauteur de 75 à 80% (frais fixes différents selon le parcours choisi).

### **>>> Procédure d'annulation de sa participation par le coureur :**

1. Mettre son dossard en vente sur la plateforme pour en faire profiter un autre coureur.
2. Le dossard est racheté par un autre coureur : vous êtes remboursé automatiquement (moins les frais fixes, soit un montant de 75 à 80% selon la course et la date d'achat du dossard).
3. Si le dossard n'est pas racheté via la plateforme : vous serez remboursé après la course selon les mêmes modalités (frais fixes conservés par l'organisation, environ 75 à 80% du prix d'achat du dossard).

**>>> En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité :** l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires, y compris une fois que le départ a été donné.

Les parcours de replis sont prévus par l'organisation en amont de l'épreuve, et ne sont pas communiqués aux coureurs.

Attention, en cas de mauvaises conditions météo, catastrophe naturelle, ou de toute autre raison mettant en danger la sécurité des concurrents, des bénévoles et des prestataires, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires, y compris une fois que le départ a été donné.

Toute décision sera prise par le jury d'épreuve (composé des directeurs de course, du responsable des secours, du chronométreur principal et de l' élu référent de la commune). Ces changements durant l'épreuve ne sont pas motifs de remboursement.

### **DROIT A L'IMAGE & PROTECTION DES DONNEES**

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation au Trail des Hauts Forts, sur tous les supports y compris publicitaires et/ou promotionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. En cas de refus quant à la réception de telles communications, le participant devra en informer l'organisation en lui indiquant ses nom, prénom, adresse postale et adresse mail.

Par son inscription à la course, le coureur accepte de recevoir des informations et offres concernant le trail des Hauts Forts et de Morzine-Avoriaz en général, ainsi que des partenaires de l'organisation, sauf précision contraire.

Pour les besoins de la production d'images, l'organisation peut faire appel à des aéronefs (drones). Les concurrents attestent participer au trail des Hauts Forts et donc :

- se situer au cours de toute ou partie de la course, dans la zone minimale d'exclusion des tiers définie par l'exploitant pour l'opération.
- que leur présence se justifie par l'opération précitée et que sans cette dernière, ils ne seraient pas présent(e)s sur le lieu de celle-ci.
- avoir été informé de l'utilisation d'aéronefs par l'organisateur en cas d'incident en vol de cet aéronef.

**REGLES DE BON SENS...**

- Les coureurs se doivent secours et entraide, fair-play et bonne humeur : par exemple les coureurs moins rapides laisseront les plus rapides les dépasser (notamment dans les parcours communs) ; et les plus rapides doivent éviter de pousser les autres pour les doubler...

**La participation à cette épreuve implique obligatoirement l'acceptation du présent règlement.**

**Version 2 du 20/01/2026.**